Les Ardennes se caractérisent par une grande diversité de matériaux de construction traditionnels, reflet d'une géologie et d'une histoire complexes. Ainsi, à côté des nombreux types de pierre mis en œuvre,



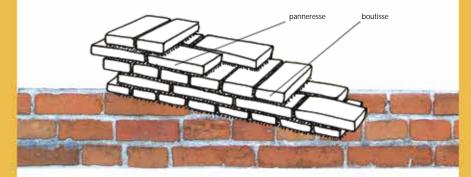
on constate un emploi assez répandu de la brique de terre cuite, dont l'usage diffère selon les secteurs. Elle est utilisée en soubassement dans les régions de pan de bois (Porcien, Thiérache,

plateau de Rocroi), en encadrement et corniche lorsque la pierre locale s'y prête mal (Ardenne), ou associée à la pierre de taille calcaire partout où celle-ci est utilisée, comme dans l'exemple fameux de la place Ducale de Charleville-Mézières. Un usage plus exclusif de la brique est fait en Argonne et dans une partie de la Thiérache. Par ailleurs, la brique a été un matériau "à la mode" au XIXème siècle, associé à l'image urbaine, qui en a répandu notablement l'usage dans tout le département.





Les briques anciennes, fabriquées localement, étaient de dimensions variables, mais plus fines que les briques industrielles actuelles, et maçonnées avec des joints minces, en général de l'ordre de 1 cm. Certains fabricants proposent des briques de type "moulées main" dont le format et les irrégularités se rapprochent des anciens modèles.



Le mode de pose le plus fréquent dans les Ardennes fait alterner rangs de panneresses (posées en longueur) et de boutisses (en travers, pour assurer la cohésion du mur).

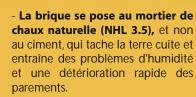


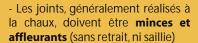


Le format réduit de la brique permet une grande variété dans sa mise en œuvre, et de la finesse dans les détails de modénature (bandeaux, corniches, encadrements, frises,...). Les couleurs, qui varient localement du jaune paille au brun rouge foncé, sont parfois associées pour former des motifs décoratifs.











- En construction neuve, la brique est un matériau particulièrement intéressant, qui **s'adapte bien** aux différents environnements et apporte du caractère à la construction.



- La pose de plaquettes est à proscrire, de même que les colorations "flammées" qui imitent mal les différences de cuisson et les patines anciennes.





Le patrimoine ne se résume pas seulement aux églises et aux châteaux, c'est aussi toute la diversité des paysages, des villes et des villages dont l'architecture reflète l'histoire, la nature du sol, les savoir-faire...

Pour préserver cette diversité et éviter la banalisation de notre cadre de vie, chaque projet de construction ou de rénovation doit être pensé en fonction de son contexte. Le projet doit s'intégrer harmonieusement dans son environnement bâti et paysager, y compris à travers des formes contemporaines.

Pour vous aider et vous conseiller dans vos projets, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes est à votre disposition. Le standard est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h (accueil du public uniquement sur rendez-vous).

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les travaux de construction, de transformation, ou de réhabilitation, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'une demande de permis de construire. Le dossier est à déposer en mairie, accompagné de dessins détaillés (plans, coupe verticale, élévations extérieures) et de photographies, permettant d'apprécier l'impact des travaux.

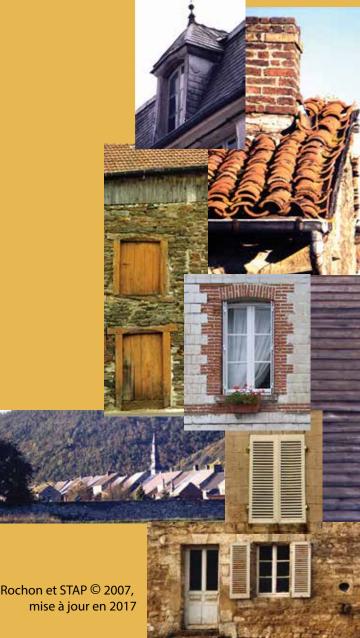
Direction régionale des affaires culturelles **Grand Est**

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes

Cité Administrative - 2 Esplanade du Palais de Justice 08000 Charleville-Mézières Téléphone: 03.24.56.23.16 Courriel: udap.ardennes@culture.gouv.fr

http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/





Conception Luc Rochon et STAP © 2007,